

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Investissement territorial
intégr  - Pr sentation
du rapport d'activit 
du comit  partenarial
d'engagement local pour
l'ann e 2016.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Pr sident**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
pr sents ou repr sent s : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

S ance du 27 MARS 2017   17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont pr sents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Fr d rique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. J r me LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agn s POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Beno t LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Fr d ric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Jos  PEREZ, M. Karim SA DI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme M lanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppl ant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppl ant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppl ant de M. Paul PREVOST

Sont excus s repr sent s :

Mme Monique RYO repr sent (e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET repr sent (e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON repr sent (e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE repr sent (e) par M. J r me LECLERCQ, Mme Monique BRY repr sent (e) par Mme Fr d rique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM repr sent (e) par Mme Agn s POTEL, M. Yannick LEJEUNE repr sent (e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Fran oise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secr taire de S ance : Thomas DUDEBOUT

La Communaut  d'Agglom ration de Saint-Quentin et la R gion Picardie ont sign  le 17 d cembre 2015 une convention pour la mise en place de

l'investissement territorial intégré (ITI), permettant notamment au territoire saint-quentinois de bénéficier de fonds structurels européens (FEDER, FSE).

La convention définit notamment les missions confiées à la communauté d'agglomération en tant qu'organisme intermédiaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITI.

C'est pourquoi un comité partenarial d'engagement local a été créé, dont le rôle est de sélectionner les dossiers éligibles à la démarche ITI.

Il est demandé au conseil de prendre acte du rapport d'activités du comité partenarial d'engagement local pour l'année 2016, tel que présenté en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 65 voix pour et 1 abstention,

M. Jean LEFEVRE, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38557-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE PARTENARIAL D'ENGAGEMENT LOCAL POUR L'ANNÉE 2016

→ Ce que prévoit la convention en date du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre de l'ITI :

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, a été mis en place par la Région Picardie (autorité de gestion) un investissement territorial intégré (ITI), conduisant à la signature de la convention susmentionnée.

Cette dernière a pour objet de définir notamment les droits, missions, obligations et responsabilité de l'autorité de gestion (Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie) et de l'organisme intermédiaire (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI).

Son article 4.1 précise les missions confiées à l'organisme intermédiaire, à savoir, notamment :

- La mise en place des procédures et critères de sélection
- La mise en place des mesures pour lutter contre la fraude, la corruption, et les conflits d'intérêts.

Afin de remplir ces missions la Communauté d'Agglomération a mis en place une gouvernance basée sur l'existence de deux comités :

- Le Comité de suivi Opérationnel et Technique d'Engagement (COTE) qui est en charge du suivi de la stratégie intégrée et du plan d'action.
- Le Comité Partenarial d'Engagement Local (CPEL) dont le rôle est de sélectionner les dossiers éligibles à la démarche ITI

→ Activité du Comité Partenarial d'Engagement Local

Le CPEL s'est réuni deux fois au cours de l'année 2016 : le 11 mars 2016 et le 16 décembre 2016
Au cours de ces réunions, le CPEL a procédé à la sélection des dossiers éligibles à la démarche ITI

- 1) Sélection des dossiers éligibles à la démarche ITI
 - a. Comité partenarial d'engagement local du 11 mars 2016

Le Comité partenarial d'engagement local s'est vu proposer quatre projets pour validation, à savoir :

- Aménagement du parvis de la gare (dossier ITI n°2016-01), porté par la Ville de Saint-Quentin,

- Création d'une salle de spectacles quartier du Vermandois (dossier ITI n°2016-02), porté par la Ville de Saint-Quentin,
- Construction d'un nouveau centre social Saint-Martin (dossier ITI n°2016-03), porté par la Ville de Saint-Quentin,
- Création d'une maison de santé quartier de Neuville (dossier ITI n°2016-04), porté par la Ville de Saint-Quentin.

Ces quatre dossiers ont tous été déclarés éligibles à la démarche ITI.

En effet, ces différentes opérations répondent à la stratégie du territoire Saint-Quentinois en se rapportant toutes à l'orientation locale « plus d'habitants », tout en ayant un caractère structurant et en prenant en compte les principes horizontaux de l'Union européenne.

Suite à ce comité, ces dossiers ont fait l'objet d'une transmission à la Région Hauts-de-France (autorité de gestion des fonds européens).

b. Comité partenarial d'engagement local du 16 décembre 2016

Le Comité partenarial d'engagement local s'est vu proposer deux projets pour validation, à savoir :

- Réhabilitation de la friche industrielle Boulevard du Maréchal Juin (dossier ITI n°2016-05), porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
- Accompagnement à l'émergence des porteurs de projets innovants du sport (dossier ITI n°2016-06), porté par le Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie (CROS de Picardie)

Seul celui relatif à la réhabilitation de la friche industrielle Boulevard du Maréchal Juin a été déclaré éligible à la démarche ITI.

En effet, cette opération a un caractère structurant et prend en compte les principes horizontaux de l'Union européenne tout en répondant à la stratégie du territoire saint-quentinois en se rapportant à l'orientation « plus d'habitants ».

Suite à ce comité, le dossier porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, et désormais repris par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, pourra faire l'objet d'une transmission à la Région Hauts-de-France (autorité de gestion des fonds européens).

Concernant l'opération portée par le CROS de Picardie, elle a été ajournée.

Les membres du CPEL ont demandé que ce projet soit complété en justifiant de l'impact du financement de ce poste sur le territoire Saint-Quentinois, et en donnant un complément d'informations sur les missions et la durée du poste financé par cette opération.

2) Evolution des dossiers

Le Comité Partenarial d'Engagement Local du 16 décembre 2016 a pris connaissance de la transmission des quatre opérations présentées lors du précédent comité à l'autorité de gestion.

Trois d'entre elles sont passées au Comité unique de programmation de la région Hauts-de-France le 9 décembre 2016, à savoir :

- L'opération relative à l'aménagement du parvis de la gare (accordé 800 000 €)
- L'opération relative à la création d'une salle de spectacles quartier du Vermandois (accordé 600 000 €)
- L'opération relative à la création d'une maison de santé quartier de Neuville (accordé 94 281 €)

S'agissant du centre social Saint-Martin, le dossier est en cours d'instruction.

Fait à Saint-Quentin,
Le 30 décembre 2016

**Pour le Président du Comité
Partenarial d'Engagement Local**

Guy DAMBRE

